

# SEN, LA DEMOCRATIE ET LE MARCHÉ

Portée et limites d'une critique

Benoît Prévost

MCF Sciences économiques  
LASER Université Montpellier 1

Adresse professionnelle :

B. Prévost

Université Paul Valéry

Route de Mende

34199 Montpellier Cedex 5

benoit.prevost@univ-montp3.fr

06 63 12 69 33

## Résumé

Les travaux de Sen constituent un système de pensée dans lequel la déclinaison de plusieurs registres argumentatifs permet la défense de la démocratie. A la base de ce système on trouve une critique de l'économie politique orthodoxe et de ses fondements. Néanmoins, certaines zones d'ombre méritent d'être explorées pour saisir la portée de cette critique. En particulier, la représentation de l'économie moderne que propose Sen reste très proche de celle que l'on trouve dans l'économie libérale standard, ce qui d'une part laisse sans réponse des problèmes de justice sociale pourtant au cœur des débats contemporains et d'autre part fragilise certains arguments en faveur de la démocratie. L'approche par les libertés peut pourtant être mobilisée, au-delà voire contre Sen, pour une lecture plus radicale des inégalités et des transformations socio-économiques qui permettraient de les réduire.

## Mots clés

Amartya Sen, Adam Smith, Équité, Justice procédurale, Choix collectifs, Inégalités, Propriété, Salariat

## Sen, democracy and the market : a critical assessment

### Abstract

Sen's system of political economy is assumed to offer a renewed outlook on justice and development. This system is supposed to overcome the mainstream economics. But the critical dimension of Sen's work must be assessed. His representation of competitive markets is in fact very close to the dominant liberal paradigm. This arises many questions concerning both Sen's arguments in favor of democracy and the way he deals with justice dilemmas relating to free markets in developing countries. Capabilities' approach should be mobilized eventually against Sen for a radical interpretation of social and economic inequalities and the way to attack them.

### Key words

Amartya Sen, Adam Smith, Justice, Social Choice, Equity, Inequalities, Property, Wage relation

## Introduction

L'abondance de la littérature académique et de vulgarisation sur Sen montre l'importance et l'influence de son œuvre bien au-delà des seuls cercles universitaires. La littérature critique illustre tout autant les déceptions, les attentes et les espoirs que cette œuvre a suscités (et suscite encore) dans des domaines et sur des questions extrêmement diverses qui donnent une idée de la richesse des débats que Sen a contribué à relancer. Et une part importante de la littérature a fait sienne l'idée que le travail de Sen vaut autant pour lui-même que pour les débats et réflexions qu'il suscite.

Certes, l'œuvre a de quoi dérouter : elle se présente souvent sous la forme de recueil d'articles qui peuvent laisser l'impression d'une certaine répétition (parfois interprétée comme une pauvreté d'apports conceptuels) et en même temps, d'un manque de cohérence d'ensemble. Pour autant, dans quelques ouvrages, Sen a recomposé les textes originaux et accompagné la collection d'articles de propos synthétiques permettant d'en penser l'articulation globale. A ce titre, quels que soient les reproches formels que pourraient lui adresser les tenants de la rigueur académique, *Development as Freedom* constitue plus que tout autre une pièce maîtresse dans laquelle Sen donne sens à l'ensemble de ses réflexions et indique clairement ses intentions en tant qu'économiste et citoyen<sup>1</sup>. Il a composé ainsi, tout au long de son œuvre, un système d'économie politique susceptible d'offrir une représentation globale et cohérente du fonctionnement des sociétés modernes, de leur histoire et de leur évolution. Ce système est censé constituer une alternative à l'économie standard<sup>2</sup>, notamment grâce à un renouvellement axiomatique et méthodologique dont l'un des principaux résultats est de faire de la démocratie une valeur centrale et constitutive du développement. Ce positionnement intellectuel et moral est aussi bien la fondation que la charnière centrale et l'objectif vers lequel tendent la plupart de ses démonstrations. On peut ainsi considérer que la remise en cause des dogmes de l'orthodoxie n'a de sens que pour parvenir à cette finalité : montrer que la démocratie est indissociable du développement<sup>3</sup>.

Mais jusqu'où va cette remise en cause ? Nous proposerons ici une interprétation spécifique de la thèse de l'incomplétude du système de Sen. Une littérature conséquente lui reproche de laisser de côté l'applicabilité des principes de justice de la théorie des capacités. C'est par exemple l'objet des débats menés autour des libertés réelles élémentaires dont le relativisme pourrait saper l'intérêt de l'approche par les capacités (Nussbaum, 2003). Nous verrons que cette incomplétude ne

---

<sup>1</sup> Intentions déjà formulées dans *Equality of What*, et reprises par la suite dans *La démocratie des autres*, ou bien ses ouvrages sur l'Inde qui témoignent bien de ce que la démocratie est au cœur de ses réflexions.

<sup>2</sup> La littérature est trop abondante pour être citée ici ; parmi les articles les plus significatifs concernant la contribution de Sen à l'évolution de l'économie politique, on peut citer Anderson (2003), Putnam (2002), Robeyns (2005) et Desai (2001) pour l'économie du développement. Dans la littérature francophone, pour une présentation synthétique de l'approche voir Munck (2008), et Benicourt (2007) pour une critique qui a suscité la polémique.

<sup>3</sup> Une telle affirmation peut aujourd'hui sembler banale, voir par exemple Marchesin (2006) sur la réactivation des débats autour des liens entre démocratie et développement. Il n'en était rien, dans les milieux de l'expertise internationale, lorsque Sen a commencé son œuvre et déployé ses arguments critiques à l'encontre de la négligence des libertés politiques, civiques et sociales au profit des libertés économiques. Le souci constant de la démocratie est expliqué dans Sen (1998) et (1999).

constitue pas un obstacle à certains arguments fondamentaux concernant la démocratie comme impératif de justice. En revanche la critique peut se porter sur d'autres problèmes essentiels en matière de justice distributive et mettre ainsi à jour des zones d'ombre dans la théorie de Sen. Nous examinerons les arguments qui permettent d'interpréter ces zones d'ombre comme une difficulté radicale à dépasser les représentations contemporaines du marché.

### *1. Démocratie et choix social*

L'intérêt très ancien de Sen pour la démocratie et l'équité a d'abord pris forme dans les réflexions menées sur la théorie des choix collectifs et la volonté de dépasser le pessimisme de Arrow (Sen, 1998). Si ses premiers travaux sur la question sont assez formels et ancrés dans la « théorie pure », Sen n'aura de cesse de perfectionner ses avancées en la matière pour servir des questionnements plus pratiques que la théorie pure laisse de côté. Ainsi, la conclusion de *Collective Choice and Social Welfare* (Sen, 1970) dessine le cadre des prolongements ultérieurs de Sen. Ce que montrent les travaux menés à partir du théorème d'impossibilité de Arrow c'est qu'il n'existe pas un type idéal de choix social dans la mesure où ce sont les circonstances qui déterminent quelles sont les meilleures procédures à appliquer (id., p.200). Sen cherchera en conséquence à établir en quelque sorte une théorie générale du choix social qui s'articule avec la relativité et la contextualisation de son application. Cette recherche passe par analyse renouvelée de la démocratie.

Dès 1970 Sen affirme la nécessité de s'émanciper de la démarche purement prédictive de la théorie pure, critique qu'il complètera plus tard par une charge contre les prétentions prescriptives d'une analyse économique se croyant libérée des jugements de valeur (Sen, 1980, Putnam, 2002). L'argument principal de Sen, alors, tient à ce que les discussions éthiques sont au cœur de la critique sociale qui soutient l'analyse des choix collectifs (Sen, 1970, pp.122-3, 192). Il prolongera ces réflexions par la suite pour rejeter les dérives autoritaires de certaines théories du bien-être et du développement. Ces dérives sont de plusieurs sortes. La première, et peut-être la plus fondamentale, tient à la croyance dans la possibilité d'établir scientifiquement un ensemble de priorités aptes à guider les politiques publiques en vertu de l'intérêt général. Cette critique de l'utilitarisme est ancienne. On la trouve exprimée très clairement chez Schumpeter confrontant l'utilitariste à « l'étroitesse de son champ de vision, petit canton taillé dans la forêt des évaluations humaines » qui l'empêche de saisir que les valeurs poursuivies par les individus et les groupes « ne se trouvent pas circonscrites dans le cercle de la simple logique » (Schumpeter, 1984, p.331). Bien qu'ils soient les pères de la doctrine démocratique (id., p.332)<sup>4</sup>, la croyance des utilitaristes dans l'existence d'un bien commun comme le maximum de satisfaction économique fausse leur perception de la liberté. C'est le même type de réflexions que Sen déploie à de nombreuses reprises contre l'idée qu'il existerait des priorités économiques justifiant le sacrifice de certaines libertés. Un premier type d'argument est utilisé en 1970 : la réussite des politiques sacrificielles (dans le cadre des stratégies de développement) suppose une adhésion populaire qui passe par un débat public sur les valeurs de justice et d'équité (Sen, 1970, p.192). Nier cette dimension éthique dans les mobiles individuels ainsi que la nécessité que cette dimension puisse s'exprimer dans la formation du choix collectif est un facteur

---

<sup>4</sup> Voir aussi Halevy (1995) pour les liens entre utilitarisme et démocratie.

d'échec des politiques publiques. Le rejet d'une évaluation technocratique des besoins des populations et la défense du débat public sera approfondie par la suite:

« (...) pour parvenir à une plate-forme commune pour l'évaluation sociale (dans les cas d'études sur la pauvreté, par exemple), il est nécessaire d'établir un consensus raisonné sur les poids, ou, au moins, sur une gamme de poids. Il s'agit là d'un exercice de choix social qui exige un débat public et un processus démocratique de compréhension et d'acceptation. (...) A ce point, la sélection des poids nous confronte à une alternative non dépourvue d'intérêt entre technocratie et démocratie. Une procédure de choix, inspirée par l'exigence démocratique d'un accord partagé ou d'un consensus peut être assez désordonné pour inspirer de l'horreur aux technocrates et les inciter à rêver d'une formule magique, capable de leur livrer des poids prêts à l'usage et d'une légitimité indiscutable. » (Sen, 2003, p.111)

Le refus de la « formule magique » s'appuie sur l'analyse de la formation des préférences individuelles. Elle entretient un lien essentiel avec l'analyse des procédures conduisant au choix social et dont plusieurs paradoxes (comme celui de Condorcet) sont à la base des travaux d'Arrow (1974, pp.19 et suiv., pp.171 et suiv. ; Sen, 2005a). Sen propose alors un dépassement du théorème d'impossibilité en abandonnant certains axiomes de la théorie standard. En particulier, il suggère que les individus ne peuvent pas être appréhendés comme disposant d'un ordre de préférence complet<sup>5</sup>. Les valeurs poursuivies par les individus (ce qu'ils souhaitent réaliser) sont le résultat d'une interaction sociale déterminant à la fois ce qu'il leur semble *possible* de réaliser<sup>6</sup> et ce qu'il leur semble *souhaitable* de valoriser. Ainsi, l'« exercice de la raison publique », en incluant les membres d'une collectivité dans les processus de discussion et de décision, « peut enrichir l'information que nous avons sur une société donnée, sur les propriétés individuelles qui elles-mêmes peuvent évoluer à la suite d'une délibération publique » (Sen, 2006a, p.14). Comme le souligne Anderson (2003, pp.249-250), la démocratie se définit comme « l'incarnation institutionnelle d'un raisonnement et d'une expérimentation collective quant aux modalités du vivre ensemble », ce qui en fait un « engagement collectif dans la raison pratique » qui dépasse l'action publique et inclut une participation aux débats des citoyens les plus ordinaires. C'est ce qui confère à la démocratie son rôle « constructif » :

« la politique de la démocratie donne aux citoyens une chance d'apprendre les uns des autres, et aide la société à donner forme à ses valeurs et à ses priorités. Même l'idée de « besoins », qui inclut la compréhension des besoins économiques, requiert une discussion publique et l'échange d'informations, de points de vue et d'analyses. Dans ce sens, la démocratie joue un rôle constructif. » (Sen, 2006b, p.71)

« Les droits politiques, y compris la liberté d'expression et de discussion, jouent non seulement un rôle vital pour induire des réponses sociales des besoins économiques, mais aussi un rôle primordial pour la conceptualisation des besoins économiques eux-mêmes. » (id., p.74)

On trouve là un argument qui vient compléter la défense de la valeur intrinsèque et de la valeur instrumentale de la démocratie<sup>7</sup>. Ainsi peut-il contrer les arguments déployés par de nombreux économistes pour justifier l'existence de priorités « objectives » qu'une technocratie aussi bien démocratique que dictatoriale peut

---

<sup>5</sup> Voir en particulier Robeyns (2005).

<sup>6</sup> Il s'agit du problème des préférences adaptatives (par ex. Sen, 2001a, p.44).

<sup>7</sup> Cette valeur instrumentale concerne notamment l'impact qu'elle a sur l'intervention publique en cas de crises telles que les famines : les libertés démocratiques permettent l'exercice réel de certains droits d'accès (*entitlement*) dont les individus peuvent être privés par les circonstances. La question est développée par Sen (1982) et par la suite avec Drèze (par ex. 2002).

identifier et réaliser. On retrouve ici les débats liés à l'impact des institutions démocratiques sur le développement, qui ont fait l'objet de publications abondantes au cours des quinze dernières années, notamment dans le cadre d'une influence croissante de la nouvelle économie institutionnelle (Prévoist, 2008).

C'est aussi indubitablement une réponse apportée à la question de savoir comment peut émerger un choix collectif sinon rationnel du moins « raisonnable » (Sen, 2005a, p.60). Et elle suppose que la relativité des choix collectifs ne tient pas à leur principe de base (l'idéal démocratique du « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple »), mais aux institutions (la forme que peut prendre la réalisation de cet idéal) et aux pratiques effectives qui, elles, sont des produits historiques et culturels (Sen, 1999a et b, Drèze et Sen, 2002, pp.347 et suiv.). Cela signifie également une relativité des choix réalisés, autrement dit des valeurs collectives et du bien commun tels qu'ils peuvent émerger des processus démocratiques. Sen s'intéresse avant tout à la manière dont se forment les valeurs auxquelles les individus adhèrent et qui déterminent les fonctionnements qu'ils valorisent et donc la manière dont ils apprécient l'étendue de leurs capacités. Ici, il emprunte à Smith<sup>8</sup> ce qui fait l'essence de la *Théorie des Sentiments Moraux* : non pas déterminer ce qui est bien ou mal, comme le ferait une démarche éthique purement normative et prescriptive, mais s'intéresser à la manière dont se forment nos sentiments moraux, notre appréciation de ce qui est juste ou non<sup>9</sup>. L'universalisme de la théorie repose alors sur l'identification de ce processus, la sympathie chez Smith, le débat démocratique chez Sen, et non pas sur les résultats du processus. Cela n'empêche pas de tenter, comme Smith le fait, une définition de règles générales de la morale ou, comme Sen l'amorce, une liste des capacités élémentaires. Mais ce n'est pas le cœur de la théorie.

L'essentiel tient à cette approche en termes de procédures<sup>10</sup>, qui laisse la place au jeu social et donc aux contextes spécifiques, pour déterminer les capacités qui seront prioritairement valorisées par un individu, un groupe d'individus, une société tout entière. L'approche procédurale valorise la démocratie intrinsèquement (l'épanouissement individuel dans un jeu social partagé) et instrumentalement (l'apprentissage de la liberté est constitutif de l'émancipation individuelle). La réintroduction de l'éthique, et donc le recours à une démarche philosophique, recourent ainsi, finalement, deux préoccupations. D'une part une visée descriptive et compréhensive du comportement humain et des faits sociaux. D'autre part une visée normative en formulant des jugements de valeur sur différents états des institutions, de la distribution des ressources sociales, sans que pour autant ces jugements de valeur supposent une hiérarchisation universelle. Ce que la théorie institue, à proprement parler, ce sont des procédures justes (car conformes aux conditions d'épanouissement de la nature humaine) de détermination de ces valeurs.

---

<sup>8</sup> Voir plus précisément Sen (2002). Les références à Smith sont nombreuses. Celles de Sen (2005b), en particulier pp.226-228 montrent l'importance d'un élargissement de la définition de la rationalité et des motivations individuelles dans le cadre de la théorie des choix collectifs. Sur Sen et Smith voir Walsh (2000) et Evensky (2001).

<sup>9</sup> Parmi la littérature sur Smith on pourra se référer, en français, à Dupuy (1994), mais aussi à la littérature anglophone qui a mis à mal les interprétations standard : Evensky, (1987), Young (1997), Fitzgibbons (1999), Fleischaker (1999).

<sup>10</sup> Ce qui ne signifie pas que les conséquences sont laissées de côté, puisqu'elles sont au cœur de l'évaluation individuelle : la dichotomie entre procédures et conséquences est exclue (Sen, 2005b, pp.221-3) et ce n'est pas dans ce sens que la question procédurale est ici entendue.

Cette perspective inscrit aussi clairement Sen, à la suite de Smith et des Lumières écossaises (Prévost, 2002), dans un refus des théories du contrat social (Nussbaum, 2003). Ce qui l'intéresse n'est pas de concevoir abstraitement les conditions d'un contrat social juste qui ne pourrait se réaliser, comme chez Rawls, que dans certaines sociétés. La réflexion se centre sur la dynamique réelle et concrète des sociétés qui toutes sont susceptibles de partager des valeurs communes et universelles autour de la notion de démocratie (Sen, 2006). La perspective non contractualiste permet de penser la réalisation d'un véritable progrès non plus dans le cadre d'une philosophie de l'histoire métaphysique, mais sur la base d'une conception concrète de la manière dont la démocratie elle-même progresse, en accord avec l'idée que « le développement peut-être appréhendé comme un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus » (Sen, 2003, p.14). Sen réintroduit ainsi une variable absente des théories standard du développement : l'histoire, le temps. D'une certaine manière, Sen propose l'histoire du développement comme un mouvement d'expérimentations auxquelles il est temps que les citoyens prennent par activement.

Cela implique une réflexion approfondie sur la place et l'importance données aux diverses institutions qui font les sociétés marchandes contemporaines. Les arrangements institutionnels émergeant des expérimentations démocratiques déterminent en effet des modalités particulières de régulation de l'économie marchande. Une réflexion en termes de régulation sociale est indéniablement présente chez Sen qui s'interroge, à la suite de Smith, sur les processus qui conduisent à une identité des intérêts à travers les processus de participation démocratique. Mais cette identité des intérêts suppose une représentation collective des oppositions d'intérêt entre les différents groupes sociaux auxquels participent les individus. Des intérêts contradictoires et éventuellement inconciliables trouvent des solutions diversifiées dans des arrangements institutionnels et donc des modes de régulation sociale divers. La question est alors de savoir si la domination des intérêts de certains groupes sociaux n'est pas contraire à l'expansion des libertés réelles. Sen se pose cette question. Nous allons voir à présent comment il y répond.

## 2. *Démocratie, efficacité et équité*

Se refusant à l'exercice de l'expertise Sen n'indique pas quelles sont toutes les libertés élémentaires qu'une société juste se doit d'assurer, *a minima*, à ses membres. Il n'en dresse jamais qu'une liste inachevée qui implique une incomplétude de la théorie<sup>11</sup>. En résumé, le problème central est celui de l'application de principes de justice ne fournissant pas de critère ultime du juste ni, surtout, un moyen de trancher entre diverses options lorsque différentes libertés réelles sont mises en balance, conduisant ainsi à un relativisme moral (Nussbaum, 2003).

Certes, on peut considérer que les procédures démocratiques, et donc un ensemble de libertés minimales associées, constituent un préalable à toute coopération sociale : la démocratie est une priorité absolue dans l'élaboration d'une société juste conçue comme une construction collective *délibérative et participative*, qui implique chacun dans les décisions qui concernent sa vie<sup>12</sup>. On trouve ici des libertés réelles élémentaires (relevant de la participation démocratique) dont la privation est

---

<sup>11</sup> A nouveau, la littérature est trop abondante. Voir note 2. Pour la défense de l'incomplétude voir par ex. Bonvin et Farvaque (2008).

<sup>12</sup> On trouve cette définition assez courante de la démocratie chez Fleurbaey (2006), par exemple.

clairement définie comme contraire aux principes du juste<sup>13</sup>. Cela renvoie alors à l'analyse des inégalités qui, même dans le cas d'une existence formelle de ces libertés, viennent empêcher leur usage réel. Drèze et Sen (2002) examinent en détail la question, en indiquant que « la qualité de la démocratie peut être sérieusement compromise par les inégalités économiques et sociales » (p.28 et pp.352 et suiv.) qui empêchent la participation des plus démunis<sup>14</sup>. Il est donc essentiel de voir quelles sont les réflexions de Sen sur les liens entre économie, marché et libertés réelles<sup>15</sup>, pour cerner dans quelles mesure le marché s'accorde aux principes du juste mis à jour pour la démocratie et, surtout, dans quelle mesure le fonctionnement du marché peut affecter, hors de la sphère économique, les libertés réelles. On peut classer ces réflexions en trois catégories : le dilemme équité-efficacité envisagé sous l'angle d'arbitrages des politiques publiques ; la manière dont les marchés peuvent ou non produire des libertés réelles pour les individus (une perspective statique) ; une perspective plus globale sur les effets du développement des marchés et de l'économie moderne sur les libertés des individus (une perspective dynamique et historique). Les trois types de réflexions sont liés, mais il est nécessaire de les distinguer car ils mobilisent des arguments distincts.

En premier lieu, revenons sur l'affirmation que la définition de la démocratie offre un rempart aux thèses libérales promptes à sacrifier les libertés politiques et civiles au nom de la liberté et/ou de l'efficacité économiques et au nom de priorités objectives qu'experts et technocrates pourraient définir. Les arguments que nous avons vus peuvent souffrir de certaines difficultés lorsque sont abordées plus précisément des questions relevant du dilemme efficacité-équité que Sen aborde dans différents cadres spéculatifs et de différentes manières. L'une d'elles consiste à s'intéresser aux problèmes d'arbitrage des politiques macroéconomiques qui mettraient en balance différentes variables, comme la lutte contre l'inflation et la nécessité de dépenses pour promouvoir des capacités élémentaires comme l'éducation ou la santé. Sen a consacré plusieurs articles et passages de ses ouvrages à expliquer la nécessaire contextualisation du dilemme efficacité-équité (Sen, 2003, p.168 et suiv.). Un argument essentiel tient à ce que les divers niveaux de développement économique atteints par une société modifient la nature de la question. D'une part, de nouvelles capacités deviennent des priorités en fonction de l'expansion de nouveaux champs du possible. D'autre part, le niveau de développement économique peut modifier la manière de répondre aux arbitrages parce que les conditions économiques se sont modifiées. C'est l'un des arguments développés à propos du conservatisme financier (Sen, 1999) : les risques inflationnistes, avec des niveaux identiques d'inflation, ne sont pas les mêmes suivant le contexte économique global. De la même manière, pour prendre un dilemme en termes de financement de l'expansion des capacités : l'accroissement des taux marginaux d'imposition n'ont pas les mêmes impacts suivant le niveau de production et de croissance d'un pays, ce qui implique que la priorité donnée à certaines dépenses sociales ne peut se réaliser que dans certaines conditions économiques. Ici, on notera que le message de Sen est brouillé et flirte avec les

---

<sup>13</sup> Cela correspond à la définition de la pauvreté comme privation de libertés réelles élémentaires (par ex. Sen, 2003, p. 123).

<sup>14</sup> Voir aussi Manor (2004) et Alkire (2002) pour l'analyse en termes d'empowerment que ces questions impliquent.

<sup>15</sup> Une justification supplémentaire se trouve dans le fait que le marché est considéré par les libéraux comme le second moyen (avec le vote) de parvenir à des choix collectifs dans les démocraties libérales (Arrow, 1974, p.19).

arguments de libéraux qui, comme Barro (1996), soutiennent l'idée que certaines libertés réelles sont un luxe qu'on ne peut pas se payer à tous les stades de développement (Prévoist, 2005). D'une certaine manière, on peut ici considérer l'incomplétude du système de Sen sous un angle très différent de celui emprunté habituellement : la démocratie ne conduit-elle pas à des choix différents de ceux que l'ordre économique imposerait *a priori* et, dans ce cas, comment justifier des politiques orthodoxes contraires aux préférences collectives ? Est-ce à dire, par exemple, que certaines réalités économiques existeraient indépendamment des réalités sociales au sens où elles s'imposeraient aux choix collectifs comme la loi de la gravitation s'imposent aux corps... ? L'incomplétude mène ici à de premières difficultés sérieuses.

Concernant le marché en tant qu'institution à la fois juste et efficace, on peut se référer aux travaux sur les famines et à un article en particulier (Sen, 2005c) dans lequel Sen s'intéresse à la distinction de deux registres de justification du marché. D'une part, son efficacité *en termes de résultats*, notamment à travers l'analyse de l'équilibre général et la démonstration de l'optimum de Pareto dont Sen a montré la difficile compatibilité avec des principes de liberté minimale (Sen, 1970, 2005a). D'autre part, son rôle intrinsèque, *en tant que procédure* apte à respecter et accroître les libertés réelles, registre de justification progressivement laissé de côté par l'économie du bien-être et la théorie standard en général. C'est à ce second aspect que Sen consacre les développements les plus intéressants<sup>16</sup> car il reconnaît que les libertés négatives de la littérature libertarienne (en particulier l'immunité contre l'empiétement et l'autonomie des décisions) sont à la fois essentielles et constitutives du marché. En cela, il s'accorde à ce qu'on pourrait qualifier de plateforme commune aux libéraux : le marché, en soi, respecte, sous les conditions de concurrence pure et parfaite, les principes d'une justice procédurale telle que la définit Rawls.

La justice procédurale « s'exerce (...) [lorsque c'est] une procédure correcte qui détermine si un résultat est également correct ou équitable, quel qu'en soit le contenu, pourvu que la procédure ait été correctement appliquée. » (Rawls, 1997, p.118)<sup>17</sup>.

Dans le même temps, ces libertés et cette efficacité ne peuvent pas être évaluées en elles-mêmes et doivent être rapportées aux résultats des procédures marchandes : la critique porte alors sur l'espace d'évaluation, celui des libertés positives réelles étant alors présenté comme le seul adéquat, conformément à l'approche des capacités. On trouve ici l'importance des résultats obtenus à propos des famines : le fonctionnement normal des marchés libres peut conduire à la négation des libertés réelles élémentaires de la population. Mais une fois le problème énoncé, qu'en faire en matière de politiques publiques ?

La solution adoptée par Sen pour lutter contre les famines consiste, c'est connu, à renforcer les capacités des individus à accéder aux marchés, par la distribution de bons, la création d'emplois publics, et toutes formes de droits d'accès aux biens alimentaires sur les marchés. Sen répugne à concevoir une intervention directe de l'Etat sur les marchés, notamment pour des arguments qui sont ceux de la théorie standard concernant la distorsion des informations liées à une intervention sous

---

<sup>16</sup> Prendergast (2005) note que progressivement Sen s'est plus intéressé aux procédures du marché, comme garant des libertés en particulier, plutôt qu'aux résultats produits par les marchés.

<sup>17</sup> On trouve chez Walras une formulation très explicite de cette perspective dans la définition de la justice dans l'échange. Voir par exemple Lallement (1997) ou Dockès et Potier (2005).



forme, par exemple, de contrôle des prix (Sen, 2005d, pp.212 et suiv., mais aussi Drèze et Sen, 2002, pp.49 et suiv.). Sen identifie pourtant la spéculation comme étant l'une des causes majeures à l'origine de l'accroissement des prix alimentaires et de la déstabilisation du marché. Comment accepter, alors, que l'exercice de la liberté de spéculer, qu'on peut difficilement classer parmi les libertés élémentaires, puisse réduire les libertés réelles les plus élémentaires des couches les plus fragiles de la population (Gasper et Staveren, 2003, Nussbaum, 2003) ? Sen ne propose pas de réponse. Et la solution permettant de préserver, au-delà de Sen, l'approche par les capacités consiste à en radicaliser la lecture, par exemple en étendant l'impératif démocratique conçu comme un moyen de « discipliner » certaines libertés que nous avons de bonnes raisons de dévaluer (Gasper et Staveren, 2003, p.146). Cette démarche entend explorer les zones d'ombre de la réflexion de Sen. Sa représentation du marché en fait-elle partie ? Assurément non : elle est limpide et conforme à celle de l'économie libérale standard :

« Le mécanisme du marché, qui suscite les passions de ses partisans autant que de ses adversaires, est un simple dispositif interactif qui permet aux hommes d'entreprendre des activités mutuellement avantageuses. Partant de cette définition, on voit mal comment un esprit raisonnable pourrait s'opposer à un tel mécanisme. » (Sen, 2003, p.191)<sup>18</sup>

En soi, le marché serait nécessairement respectueux des libertés réelles et producteur d'un avantage mutuel. Comme le précise Sen :

« Les problèmes, et ils existent, ont généralement d'autres causes que l'existence du marché, en tant que tel. Par exemple, le manque de préparation dans l'utilisation des transactions du marché, la dissimulation volontaire d'informations, l'absence de régulations sur des opérations permettant aux plus puissants de tirer parti des avantages asymétriques dont ils jouissent... On ne règle pas ces problèmes en supprimant les marchés, mais en leur permettant de fonctionner mieux et de façon plus équitable. Les résultats du marché sont tributaires de son encadrement politique et social. Partout où les circonstances ont permis que les possibilités qu'il offre soient raisonnablement partagées, le mécanisme de marché a fait la preuve de son efficacité. » (Sen, 2003, p.191)

Qu'est-ce qu'un partage raisonnable ? Sen ne fournit pas de pistes réelles pour y répondre, à moins de s'en tenir à une plateforme sociale d'évaluation raisonnable. Pourtant une réponse plus précise serait essentielle pour étayer ses propos plus généraux sur la force émancipatrice du marché, propos qui nous replacent dans la perspective plus globale de la dynamique historique du développement et plus particulièrement de l'expansion du salariat. La réflexion sur les libertés produites par l'expansion du marché se retrouve en effet dans des passages clés de différents ouvrages. L'un des arguments récurrents de Sen à propos du rôle émancipateur du marché est lié au travail et à la libération réelle que représente l'expansion du salariat et des libertés qui en découlent (Sen, 2003, pp.47 et suiv., pp.154 et suiv.), en particulier pour les femmes (Sen, 2001b ; Sen, 2003, p.158 et pp.258-260). Lorsque Sen défend la libération des individus par le salariat, ses références vont de Marx à Kalecki. Et les obstacles qu'il cite à la liberté du travail sont tous étrangers au marché : esclavage, communisme, travail des enfants, travail domestique des femmes... Toutes ces limites relèvent de ce que Sen définit comme des obstacles précapitalistes. Et il est intéressant de noter que lorsqu'il aborde les conflits entre

---

<sup>18</sup> Cette perspective n'est pas sans rappeler le fameux passage de Smith sur le boulanger, le boucher et le marchand de bière et s'inscrit dans une représentation du marché comme lieu de la coopération sociale et de régulation de cette coopération dans le sens d'une identité des intérêts.

groupes sociaux (2003, pp.164 et suiv.), Sen les fait systématiquement reposer sur la permanence de blocages précapitalistes, la survivance de traditions et de mœurs héritées d'une histoire culturelle, sociale et politique spécifique à chaque pays.

« La plupart des limitations dont souffrent aujourd'hui les pays en voie de développement – ou même les pays prétendument socialistes d'hier – relèvent de cette même catégorie pré-capitaliste » (Sen, 2003, p.165)

C'est la perspective que l'on trouve aussi dans *Argumentative India*, à propos des inégalités de classes, de castes, de communauté, de genre (Sen, 2005d, ch.10-11).

Arrêtons nous sur les arguments de *Development as Freedom* à propos de ces obstacles précapitalistes. Une fois encore, Sen invoque Smith et ses attaques contre « l'influence déployée par certains groupes pour maintenir leurs rentes de situation et protéger leurs profits pléthoriques des effets de la concurrence » (p.165). Il s'appuie pour cela sur le dernier paragraphe du livre 1 de la *Richesse des nations*<sup>19</sup>. Smith répète d'ailleurs ce genre d'arguments en plusieurs endroits de l'ouvrage, en particulier pour montrer comment les « intérêts particuliers » des plus puissants parviennent à corrompre nécessairement les sentiments moraux des parlements et des gouvernements tout en manipulant le public afin de le ranger derrière eux (Prévost, 2002). C'est d'ailleurs essentiellement à cette question que Sen se propose d'apporter une solution. Non seulement la concurrence est le meilleur rempart contre les intérêts particuliers, mais la démocratie est aussi le meilleur rempart contre la manipulation du public :

« Pour peu qu'un débat ouvert s'instaure, les rentes de situation peuvent être remises en cause. (...) C'est un terrain idéal pour poursuivre un débat public, dans lequel chacun ferait valoir ses arguments. Dans la confrontation démocratique ouverte, l'intérêt commun a de meilleures chances de s'imposer contre le plaidoyer, si éloquent fût-il, des représentants de coteries défendant leurs intérêts particuliers. Ici encore, comme dans d'autres domaines déjà explorés dans ce livre, le remède réside dans plus de liberté – en particulier, les libertés de débattre et de participer aux décisions politiques. Et il apparaît, une fois encore, que certains types de libertés (ici, la liberté politique) contribuent à l'établissement de libertés d'autres types (ici, l'ouverture économique). » (Sen, 2003, p.168)

Mais Sen omet un détail assez important. La conclusion du livre 1 vient après de très nombreux développements montrant que les conflits d'intérêt et la capacité de certains groupes à faire dominer les leurs ne sont pas seulement liés à la survivance de formes précapitalistes de captation du pouvoir ou d'une meilleure capacité à comprendre et faire valoir leurs intérêts (c'est la piste suivie par Sen). Les réflexions de Smith ne se limitent pas à une relation asymétrique héritée d'une dynamique historique et institutionnelle depuis la formation des corporations. Il a montré, dès les premiers chapitres de la *Richesse des nations*, que l'économie capitaliste est *par essence* conflictuelle, notamment à cause de la relation salariale (et pas seulement pour le contrôle de monopoles commerciaux). Ainsi, lorsqu'il s'attaque à la théorie

---

<sup>19</sup> « Cependant, l'intérêt particulier de ceux qui exercent une branche particulière de commerce ou de manufacture est toujours, à quelques égards, différent et même contraire à celui du public. (...) Toute proposition d'une loi nouvelle ou d'un règlement de commerce, qui vient de la part de cette classe de gens, doit toujours être reçue avec la plus grande défiance, et ne jamais être adoptée qu'après un long et sérieux examen, auquel il faut apporter, je ne dis pas seulement la plus scrupuleuse, mais la plus soupçonneuse attention. Cette proposition vient d'une classe de gens dont l'intérêt ne saurait jamais être exactement le même que l'intérêt de la société, qui ont, en général, intérêt à tromper le public et même à le surcharger et qui, en conséquence, ont déjà fait l'un et l'autre en beaucoup d'occasions. » (Smith, 1776, p.225)

de la valeur, Smith distingue clairement « une économie de travailleurs indépendants [et] une économie capitaliste » (Duboeuf, 2004, p.1479). La transition de l'un à l'autre de ces états de la société est essentielle car on passe d'une logique d'échange à une logique de partage de la valeur créée par le travail. Et c'est là, précisément, que Smith va soulever des questions de justice sociale. Autrement dit, les conflits de l'économie capitaliste tiennent à la nature même des modalités modernes du partage de la richesse. Cette essence conflictuelle de l'économie moderne est une composante forte de l'analyse smithienne dont certains commentateurs n'ont pas hésité à dire qu'il avait fourbi les armes de Marx<sup>20</sup>. Or, Sen ne se penche pas sur ce problème qui est pourtant au cœur d'une réflexion sur la justice dans la distribution des capacités : si le marché est nécessairement inégalitaire alors conviendrait-il, au nom des capacités, de concevoir quelles institutions seraient les plus à même de le corriger, non pas seulement dans ses effets mais dans son fonctionnement, quitte à limiter certaines libertés économiques ?

Qui plus est Sen laisse de côté, ainsi, une part importante de l'héritage classique puis marxien. En premier lieu, il délaisse une approche en termes de classes sociales : alors qu'il privilégie souvent une approche en termes de groupes, notamment pour la pauvreté, il ne retient pas les classifications de l'école classique et marxienne. Ensuite, il ignore une approche qui tout en reconnaissant les libertés potentielles offertes par la nouvelle relation de travail, le salariat, par rapport aux formes antérieures, les confronte à leur réalité dans l'économie capitaliste. Les inégalités dans les conflits de répartition de la richesse sont, pour cette tradition, enracinées dans des inégalités d'accès aux moyens de production (inégalités qui n'ont rien de précapitalistes mais sont au contraire constitutives du fonctionnement de l'économie moderne). Cette affirmation relativement banale a pourtant été gommée par l'économie standard, comme le souligne Galbraith :

« C'est donc l'économie de marché que nous enseignons aux jeunes. C'est d'elle que parlent chefs politiques avisés, journalistes de bonne composition et tant d'éminents spécialistes. Conclusion : aucun individu, aucune entreprise ne domine. Avec cette expression, aucun pouvoir économique ne transparait. Il ne reste aucune trace de Marx ou d'Engels. Il n'y a que le marché impersonnel. C'est une escroquerie. Pas tout à fait innocente. » (Galbraith, 2004, pp.22-23)

Cette difficulté est liée à un impensé de la théorie de Sen : la propriété. Or, Sen n'est pas seulement lecteur de Smith ou de Marx mais aussi de Rawls qui, lui, n'hésite pas, à plusieurs reprises, à prendre à bras le corps la place de la propriété privée des ressources productives dans l'ordre hiérarchique des libertés individuelles. Une telle prise de position est indispensable pour penser la justice sociale et répondre aux arguments de la déclinaison moderne et radicale de l'individualisme possessif (le libertarisme de Nozick). Elle est également indispensable, en référence à Rawls, pour saisir pourquoi la démocratie ne respecte pas nécessairement les principes de justice. Si l'on reprend la typologie rawlsienne des régimes politiques considérés comme les descriptions idéales de « systèmes sociaux complets avec leurs institutions politiques » (Rawls 2003, pp.188-191), ce qu'on peut entendre en général par « démocratie libérale » se décline au moins en trois modalités distinctes : 1. le capitalisme du laisser-faire ; 2. le capitalisme de l'Etat-providence ; 3. la démocratie de propriétaires. Seul le troisième constitue, pour Rawls, le régime conforme aux principes de la « société bien ordonnée » apte à satisfaire les principes de la justice

---

<sup>20</sup> Voir Prévost (2002) pour une bibliographie sur la question.

comme équité. Un tel régime ne fait pas de la propriété privée une liberté élémentaire<sup>21</sup> :

« lorsqu'un droit de propriété des moyens de production est permis, il ne s'agit pas d'un droit fondamental mais d'un droit conditionné au fait de constituer le moyen le plus efficace pour réaliser les principes de justice dans les circonstances existantes » (Rawls, 2003, p.240).

Jusqu'où peut-on violer les libertés associées à la propriété au nom de l'amélioration des capacités de la partie de la population qui est exclue, justement, de la propriété ? Faute de proposer une réponse à cette question, la théorie de Sen est, telle quelle, insuffisante pour repenser la structure de base des sociétés démocratiques et leur capacité à respecter les conditions d'épanouissement des capacités.

### *Conclusion*

Certes, il n'est plus guère question aujourd'hui de s'interroger sur des formes alternatives au marché comme l'un des modes majeurs d'organisation de l'économie moderne et les projets politiques de l'hétérodoxie ne sont plus révolutionnaires :

« Il est illusoire aujourd'hui de viser à édifier une « autre économie » que l'économie de marché capitaliste. Mais il est infiniment souhaitable d'inventer de nouvelles manières de se rapporter à l'économie et d'instituer socialement l'économie, c'est-à-dire de modifier le champ des bénéficiaires plus ou moins spontanés de l'activité marchande. » (Caillé, 2005, p.227-8)

En revanche il peut bien être question de confronter l'approche par les capacités aux réalités concrètes de l'économie moderne afin de tirer la théorie de Sen vers les interprétations hétérodoxes et radicales qu'elle peut nourrir. Cette confrontation est d'autant plus utile que l'approche de Sen peut renforcer l'un des travers du développementalisme : considérer que le sous-développement résulte de la persistance d'institutions précapitalistes qui empêchent la mise en œuvre de la dynamique de la modernité, maintiennent les pays pauvres dans des trappes à pauvreté et les empêchent de tirer vraiment bénéfice des promesses du libre-échange et de l'ajustement structurel.

S'il est essentiel, comme Sen le fait, de pointer les inégalités les plus criantes des pays du Sud qui relèvent de traditions culturelles pré-modernes (les castes, la domination masculine, etc.), il est tout aussi essentiel de noter qu'elles existent souvent dans les pays riches (c'est le cas de la domination masculine) et, surtout que la modernité elle-même génère des inégalités nouvelles contre lesquelles les pays du Sud ne peuvent s'armer que si elles sont clairement identifiées.

L'approche par les capacités peut et doit nourrir concrètement les réflexions sur la propriété privée dans un contexte où elle fait débat. Les *Rapports sur le Développement dans le Monde* 2006 et 2008 de la Banque Mondiale, qui font la part belle à la question foncière pour lutter contre la pauvreté agricole et rurale, en montrent l'urgence : en dehors de réflexions générales sur l'importance d'une meilleure distribution de la propriété, déclarations si générales que tout le monde ne peut qu'y souscrire, l'institution est incapable de fournir les clés à la fois politiques, économiques et sociales des réformes foncières. Comment, en effet concevoir des politiques foncières en dénonçant d'un côté des inégalités ethniques, de caste et de

---

<sup>21</sup> Voir par exemple Munoz-Dardé (2000, en part. p.87 et suiv.).

genre dans l'accès aux terres et, en même temps, laisser de côté la brutalité des inégalités de propriété foncière lorsque celle-ci transite par les marchés ? Les débats autour de la propriété ne peuvent s'arrêter là où commence la modernité marchande. Au contraire. Et Rawls a montré que c'était une question essentielle des théories contemporaines de la justice, trop souvent ignorée.

Parce qu'elle s'appuie sur une défense de la démocratie qui décline des arguments particulièrement féconds dans des registres très divers, l'approche par les libertés réelles peut fonder une théorie globale de l'encadrement de l'économie capitaliste et ainsi permettre de repenser les liens entre Etat et marché. A condition toutefois de considérer que cet encadrement ne s'arrête pas devant une membrane à la fois invisible et totalement opaque qui séparerait le marché de concurrence pure et parfaite du reste de la vie sociale, comme un sanctuaire des libertés : au nom même de l'approche par les capacités, il est impératif de faire entrer la démocratie dans le marché.

### *Bibliographie*

- ALKIRE S., 2002, *Valuing Freedoms*, New York, Oxford University Press
- ANDERSON E., 2003, « Sen, ethics and democracy », *Feminist Economics*, Vol.9, n°2-3, pp.239-261
- ARROW K. J., 1974, *Choix collectifs et préférences individuelles*, Paris, Calmann-Levy
- BARRO R.J., 1996, « Democracy and growth », *Journal of Economic Growth*, n°1, pp.1-27
- BENICOURT A., 2007, « Amartya Sen : un bilan critique », *Cahiers d'Economie Politique*, n°52, pp. 57-82
- BONVIN J.-M. et FARVAQUE N., 2008, *Amartya Sen, une politique de la liberté*, Paris, Michalon
- CAILLE A., 2005, *Dé-penser l'économie*, Paris, La Découverte
- DESAI Mghnad, 2001, « Amartya Sen's contribution to development economics », *Oxford Development Studies*, vol.29, n°3, pp.213-223
- DOCKES P., POTIER J.-P., 2005, « Léon Walras et le statut de la concurrence : une étude à partir des Eléments d'Economie Politique Pure », Bensimon G., éd., 2005, *Histoire des représentations du marché*, Paris, Michel Houdiard Editeur, pp.366-391
- DREZE J. et SEN A., 2002, *India – Development and Participation*, New York, Oxford University Press
- DUBOEUF F., 2004, « Prix réels, prix naturels dans la Richesse des nations : de la réflexion éthique à l'analyse économique », *Economies et Sociétés*, série PE, n°35, 8-9/2004, p.1459-1481
- DUPUY J.-P., 1994, *Le sacrifice et l'envie*, Paris, Calman Levy
- EVENSKY J.M., 1987, « The two voices of Adam Smith : moral philosopher and social critic », *History of political economy*, Vol.19, n°3, pp.447-68

- EVENSKY J.M., 2001, « Adam Smith's Lost Legacy », *Southern Economic Journal*, Vol.67, n°3, pp.497-517
- FITZGIBBONS A., 1999, *Adam Smith's system of liberty, wealth and virtue*, Oxford, Clarendon Press
- FLEISCHAKER S., 1999, *A Third Concept of Liberty – Judgment and Freedom in Kant and Smith*, Princeton, Princeton University Press
- FLEURBAEY M., 2006, *Capitalisme ou démocratie ? L'alternative du XXIe siècle*, Paris, Grasset
- GALBRAITH J.K., 2004, *Les mensonges de l'économie*, Paris, Grasset
- GASPER D. et STAVAREN I. van, 2003, « Development as Freedom – and What Else ? », *Feminist Economics*, Vol.92, n°2-3, pp.137-161
- HALEVY E., 1995, *La formation du radicalisme philosophique*, 3 tomes, Paris, PUF
- LALLEMENT J., 1997, « Introduction à une approche historique des rapports entre prix et normes : du juste prix au prix juste », *Economies et Sociétés*, série PE, n°25, 1/1997, p.5-15
- MANOR J., 2004, « Democratisation with inclusion : political reforms and people's empowerment at the grassroots », *Journal of Human Development*, Vol.5, n°1, pp.5-29
- MARCHESIN P., 2004, « Démocratie et développement », *Revue Tiers monde*, n° 179, pp.487-513
- MUNCK J. de, 2008, « Qu'est-ce qu'une capacité ? », in MUNCK J. de, ZIMMERMANN B. éd., 2008, *La liberté au prisme des capacités – Sen au-delà du libéralisme*, Paris, Raisons Pratiques-EHESS, pp.21-49
- MUNOZ-DARDE V., 2000, *La justice sociale: le libéralisme égalitaire de John Rawls*, Paris, Nathan
- NUSSBAUM M. C., 2003, « Capabilities as fundamental entitlements : Sen and social justice », *Feminist Economics*, Vol. 9, n°2-3, p33-58
- PRENDERGAST R., 2005, « The concept of freedom and its relation to economic development – a critical appreciation of the work of Amartya Sen », *Cambridge Journal of Economics*, Vol.29, pp.1145-1170
- PREVOST B., 2002, « Adam Smith précurseur des philosophies de l'Histoire », *Revue de Philosophie Economique*, n°6, pp.57-81
- PREVOST B., 2005, « Les fondements idéologiques et philosophiques du nouveau discours sur le développement », *Economies et Sociétés*, série F, n°43, 3/2005, p.477-96
- PREVOST B., 2008, « Aux sources des réformes de seconde génération. Quelques réflexions sur la nouvelle économie institutionnelle et l'usage qui en est fait », *Economies et Sociétés*, Série F, n°44, pp.713-735
- PUTNAM H., 2002, *The collapse of the fact/value dichotomy and other essays*, Cambridge, Harvard University Press
- RAWLS J., 1997, *Théorie de la justice*, Paris, Le Seuil
- RAWLS J., 2003, *La justice comme équité*, Paris, Le Seuil

- ROBEYNS I., 2005, « The Capability Approach: a theoretical survey », *Journal of Human Development*, Vol. 6, n°1, pp.93-114
- SEN A., 1970, *Collective Choice and Social Welfare*, San Francisco, Holde-Day
- SEN A., 1980, « Description as choice », *Oxford economic Papers*, Vol.32, pp.353-369
- SEN A., 1982, *Poverty and Famines : an essay on Entitlement and Deprivation*, Oxford, Clarendon Press
- SEN A., 1998, *Autobiography*, consultée sur la page du site internet des prix Nobel : [http://nobelprize.org/nobel\\_prizes/economics/laureates/1998/sen-autobio.html](http://nobelprize.org/nobel_prizes/economics/laureates/1998/sen-autobio.html)
- SEN A., 1999, « Responsabilité sociale et démocratie : l'impératif d'équité et le conservatisme financier », in *L'économie est une science morale*, Paris, Payot, pp.77-124
- SEN A., 2001a, « Ethique et économie », in *Ethique et économie*, Paris, PUF, pp.5-83.
- SEN A., 2001b, « La distinction des sexes et les conflits de coopération », in *Ethique et économie*, Paris, PUF, pp.229-270
- SEN A., 2002, « La prudence chez Adam Smith », *Mouvements*, n°23, pp.110-117
- SEN A., 2003, *Un nouveau modèle économique*, Paris, Odile Jacob
- SEN A., 2005a, « La possibilité du choix collectif », in *Rationalité et liberté en économie*, Paris Odile Jacob, pp.59-97
- SEN A., 2005b, « Rationalité et choix collectifs », in *Rationalité et liberté en économie*, Paris Odile Jacob, pp.209-23
- SEN A., 2005c, « Marchés et libertés », in *Rationalité et liberté en économie*, Paris Odile Jacob, pp.395-416
- SEN A., 2005d, *Argumentative India*, New York, Farrar, Straus and Giroux
- SEN A., 2006, *La démocratie des autres*, Paris, Payot
- SMITH A., 1776, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, édition proposée sur le site « Les classiques des sciences sociales » : [http://classiques.uqac.ca/classiques/Smith\\_adam/smith\\_adam.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Smith_adam/smith_adam.html)
- WALSH V., 2000, « Smith after Sen », *Review of Political Economy*, Vol.12, n°1, pp.5-25
- YOUNG J.T., 1997, *Economics as a moral science : the political economy of Adam Smith*, Edward Elgar